



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Association suisse des maisons de jeu (Swiss Casinos Services AG) a décidé d'abroger au 30 septembre 2016 le règlement concernant l'examen professionnel de *Croupier avec brevet fédéral* du 9 juillet 2002.

L'ASMT Association Suisse des Maîtres-Tailleurs a décidé d'abroger au 30 septembre 2016 le règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *Maître-tailleur/Maîtresse-tailleuse* du 17 avril 2001.

30 août 2016

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche  
et à l'innovation